

PARTAGE TEMOIGNE

BULLETIN D'INFORMATION N°174 / JUIN 2019

DOSSIER
La place de l'art
dans l'éducation

FOCUS
Renforcement
des capacités des partenaires

 **Partage**
avec les enfants du monde

Sommaire

3 Actualités

4 Événement
Tournée artistique en France
avec des enfants d'Équateur

5 Dossier
La place de l'art
dans l'éducation

10 Focus
Renforcement des capacités
des partenaires

11 Parrains
L'été est là ...
la fin de l'année scolaire
approche !



PARTAGE
40, rue Vivenel - BP 70311
60203 Compiègne Cedex
Tél. 03 44 20 92 92

Association de solidarité
internationale fondée en 1973
Régie par la loi de 1901
Reconnue d'utilité publique,
pouvant recevoir des legs,
donations et assurances-vie.

Directeur de la publication :
Christian Renoux
Rédactrice en chef :
Jennifer Duquesne
Rédactrice en chef adjointe :
Sabrina Musial

Comité de rédaction :
Nahuel Dumenil, Nicolas Lenssens,
Hélène Mahieus, Edgard Moscherosch,
Anne-Laure Narcy, Claudine Paraire.

Toutes les photos sont authentiques,
elles ont été prises par des membres
ou partenaires de PARTAGE

Conception :
Sabrina Musial,
Chargée de communication
Impression :
Alliance Partenaires Graphiques
Abonnement annuel : 12 euros
Commission paritaire N° 1115H80097
ISSN : 12908738
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2019

**Retrouvez l'Essentiel et le Rapport
d'activités sur notre site internet**

E-mail : info@partage.org
www.partage.org

Sur Facebook :
www.facebook.com/associationpartage
Sur Youtube :
www.youtube.com/partagefrance



Le Forest Stewardship Council (FSC) est
un label environnemental, qui assure que la
production de bois ou d'un produit à base
de bois a respecté des procédures censées
garantir la gestion durable des forêts.

Edito

Dix huit ans au Conseil
d'Administration à PARTAGE : je
suis donc majeur, tel un enfant en
devenir et prêt à laisser ma place à
de nouveaux talents.

Après la naissance de notre premier
fils - il y en a eu trois au total - et
parce que depuis 1976 « *Partage
avec les enfants du tiers-monde* »
m'était connu, l'idée nous vient
d'avoir une ouverture vers l'extérieur.
Un parrainage nominatif à Haïti sera
proposé et plus tard sera transformé
en parrainage d'action, avec les
partenaires Prodeva puis Adema.
Cela dure depuis plus de trente ans.
Sollicité par notre président sortant
Christian Renoux, je n'ai pas hésité
à entrer au Conseil d'Administration
(CA) : autre éclairage bienvenu !

Les membres du CA sont comme des
pierres qui, par frottements successifs,
se polissent : pierres précieuses ?
Tout comme les disputes en cour
de récréation peuvent s'apaiser si
des zones de jeux organisés sont
installées, les séances de CA sont
formatrices parce que la décision
collégiale s'impose dans le respect
des salariés et de la direction
générale (DG), après une expression
d'avis parfois discordants. L'humour,
ça aide !

Le suivi des projets, la veille
déontologique des partenaires
de « *Partage avec les enfants du
monde* » est à l'ordre du jour :
objectifs atteints ? Audit financier
concluant ? Toutes questions qui

font émerger l'implication des
membres du CA.

Enfant, jeune, membre du CA, DG,
salariés, association partenaire sur le
terrain sont entre autres confrontés
au même processus d'éducation :
faire appel à une impulsion, un
effort pour passer à l'action en
évitant la frustration, en écoutant
et en valorisant l'enfant. Ce sont des
méthodes qui ouvrent un champ
d'application à des adultes donc au
CA. Le constat d'une convivialité
grandissante de « Vivenel »*
apporte une pierre supplémentaire
à la construction de l'édifice. Ce
parcours me fait penser à une danse
commune pourvue d'une gestuelle
harmonieuse et acrobatique : un jeu
d'enfant, en quelque sorte !

L'éducation est tout un art ! Vous
découvrirez, dans ce nouveau numéro
de *Partage Témoigne*, comment
l'art joue un rôle important dans
le développement de l'enfance
et quel impact il peut avoir sur
l'apprentissage à l'école. Nous vous
en apporterons la preuve, en fin
d'année, en vous permettant de
rencontrer les enfants de l'INEPE
que nous accueillerons lors d'une
tournée de sensibilisation dans toute
la France.

Edgard Moscherosch,
 Secrétaire du Conseil
d'Administration

* Nom de la rue du siège de PARTAGE

Parrainage

La mutualisation des ressources

En février dernier, nous vous avons fait part de notre intention de mettre en place **un système d'aide aux partenaires les plus en difficulté, tout en répondant à la demande de chacun de façon équitable**. Il s'agira de mutualiser une partie des ressources au profit des programmes et des enfants qui manquent le plus de parrains et donc de moyens.

Dans un courrier joint à ce bulletin, le Président de PARTAGE, Christian Renoux, s'adresse à vous sur ce sujet important.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et comptons sur votre confiance pour poursuivre, ensemble, notre action au service des enfants.

Vous en parlez mieux que nous !



Je soutiens PARTAGE depuis longtemps maintenant (1987 ? je crois) et je reçois votre proposition de mutualisation des ressources.

Je voulais vous dire que pour ce qui me concerne l'argent que je vous verse peut-être affecté aux programmes que vous jugerez les plus en difficulté, même au-delà de 50 %. Je suis inscrite pour un parrainage au Népal et un autre en Équateur mais si ces parrainages sont suffisamment étoffés et que vous manquez de donateurs pour d'autres programmes, ce n'est pas un problème pour moi de soutenir d'autres partenaires. Je sais que vous les choisissez avec discernement. Tous les enfants méritent d'être aidés et scolarisés.

Marraine au Népal et en Équateur

Transparence

Renouvellement du label « Don en confiance »



Nous sommes soumis à un contrôle du Comité de la Charte pour assurer le respect du donateur, la transparence et la rigueur dans l'usage des dons et des legs dont nous sommes bénéficiaires, la recherche d'efficacité, la probité et le désintéressement. Le label atteste que nous respectons les règles déontologiques et éthiques en nous soumettant à ce contrôle de conformité.

Le 28 mars 2019, le Conseil d'Administration du Comité de la Charte « Don en confiance » s'est réuni et a approuvé le renouvellement de l'agrément de PARTAGE, dont la première obtention date du 9 décembre 1995.

Gouvernance

Mot de départ de Nicolas Lenssens



« Depuis mon arrivée à l'été 2016, grâce à la confiance accordée par le Conseil d'Administration de l'association, j'ai eu l'honneur de diriger la belle équipe de Partage, d'accompagner ses nombreux partenaires locaux sur le terrain et d'être témoin de l'engagement de ses centaines de bénévoles partout en France.

J'ai ainsi eu l'opportunité de découvrir l'impact crucial du développement intégral et à long terme des enfants et de leurs communautés tel que prôné par notre association depuis plus de 45 ans. J'ai eu la chance de rencontrer partout des enfants et des adultes engagés pour le respect de leur éducation, de leurs conditions de vie et de leurs droits. J'ai pu constater directement la grande force et le grand espoir qui les portent et qui les unissent pour un avenir meilleur.

Ensemble, nous sommes aussi parvenus à mener d'importants chantiers qui sont autant de graines plantées pour l'avenir : la modernisation de notre organisation et de notre communication, notre intégration aux réseaux de plaidoyer et de coordination avec les autres ONG françaises, l'atteinte de l'équilibre financier, la diversification progressive de nos ressources, ou la réalisation d'événements nationaux annuels avec les bénévoles autour des Droits de l'enfant, pour citer les plus importants.

Pour tout cela, je suis et je resterai toujours reconnaissant envers Partage, et je conserverai en moi son message puissant de solidarité et de paix. Je souhaite le meilleur à Partage, à tous ses amis, parrains et donateurs engagés. Merci à tous ! »

Nicolas Lenssens,
Directeur Général jusqu'au 3 mai 2019

Événement exceptionnel en novembre : tournée artistique en France avec des enfants d'Équateur !



C'est la 3ème fois que PARTAGE organise ce type d'événements tout à fait exceptionnels : en 2013, nous avons réalisé le « *Partage Gospel Tour* », avec la Malagasy Gospel de notre partenaire Bel Avenir à Madagascar, afin de sensibiliser à la lutte contre le travail infantile ; en 2017, nous avons accueilli la troupe de danse d'IBDAA, notre partenaire palestinien, pour présenter son spectacle « *Danser pour exister !* » et sensibiliser le public au droit à la paix de ces jeunes.

Cette année, en novembre, pour les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nous accueillons une chorale et un orchestre, composés de 24 enfants et adolescents de l'INEPE, l'un de nos partenaires en Équateur. Leur spectacle, « *Les enfants d'Équateur nous ouvrent leur chœur* », nous fera découvrir des chants et musiques

DATES À RETENIR :

Samedi 9 novembre

à St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Lundi 11 novembre

à Nantes (Loire-Atlantique)

Mercredi 13 et jeudi 14 novembre

à Saint-Étienne (Loire)

Vendredi 15 novembre

à Lyon (Rhône)

Dimanche 17 novembre

à St-André-les-Vergers (Aube)

Mardi 19 ou mercredi 20 novembre

à Paris (Île-de-France)

Jeudi 21 novembre

à Compiègne (Oise)

traditionnels d'Équateur et d'autres pays d'Amérique latine.

Après le spectacle, le public pourra échanger avec les organisateurs et les artistes, afin d'en savoir plus sur l'approche éducative innovante de l'INEPE : celle-ci accorde une place centrale à l'art dans l'éducation, dès le plus jeune âge, et permet ainsi aux enfants issus de familles à très faibles revenus, de développer toutes leurs capacités : créatives, sensibles et d'apprentissage.

La méthodologie de l'INEPE a fait ses preuves et permet de lutter efficacement contre les inégalités sociales.

Pour les enfants et adolescents de l'INEPE, cette tournée en France sera une expérience pédagogique hors du commun, qui valorisera leur culture et leur talent. Elle leur permettra aussi de découvrir une culture différente de la leur, grâce aux sorties et aux rencontres avec d'autres jeunes, qui seront organisées tout au long de leur séjour.

Nous vous y attendons nombreux !



Anne-Laure Narcy, Responsable réseau bénévole et éducation au développement

Retrouvez toutes les informations sur les spectacles (dates, horaires, lieux et tarifs), à partir de septembre 2019, sur :

 www.partage.org

Vous pouvez aussi soutenir le projet en faisant un don en ligne sur helloasso :

 www.helloasso.com/associations/partage-2/collectes/tournee-inepe

14 antennes locales bénévoles

Alpes Maritimes

Jamila Ibrahim
partage.alpesmaritimes@orange.fr
Tél. 04 93 76 85 10

Alsace

Christian Carau
accueil@partage-alsace.org
Tél. 06 16 41 37 45

Aube

Sylvie Joly
aube@partage.asso.fr
Tél. 06 64 77 20 00

Auvergne

Bernadette Carbonnel
auvergne@partage.asso.fr
Tél. 04 73 26 23 37

Bordeaux Gironde

Joëlle Bousier
bordeaux@partage.asso.fr
Tél. 06 33 75 81 67

Calvados

Martial Legras
calvados@partage.asso.fr
Tél. 02 31 82 41 25

Isère

Dominique Bissuel
isere@partage.asso.fr
Tél. 06 86 04 04 45

Lyon Rhône

Francis Dufour
partage.lyon.rhone@gmail.com
Tél. 06 66 02 22 13

Oise

Corinne Loverich-Bouvet
oise@partage.asso.fr
Tél. 06 14 47 52 63

Paris

Nathalie Lanoizelée
paris@partage.asso.fr
Tél. 06 08 64 53 45

Provence

Caroline Gareau
provence@partage.asso.fr
Tél. 06 79 78 65 50

RA - Saint-Etienne

Brigitte Giret
partagera@sfr.fr
Tél. 06 77 48 27 43

Région Nantaise

Christiane Dronneau
partageregionnantaise@laposte.net
Tél. 02 40 43 51 14

Vendée

Martine Bouffet Vergniol
vendee@partage.asso.fr
Tél. 02 51 54 95 61





La place de l'art dans l'éducation

L'origine de PARTAGE prend sa source dans l'organisation d'un concert caritatif à la Maison de la Mutualité, à Paris, pour venir en aide aux enfants orphelins, victimes de la guerre du Vietnam. Et c'est avec une série de concerts que s'est poursuivie l'action de soutien de PARTAGE, inscrivant ainsi la musique dans son ADN.

Alors que l'art et la pédagogie sont parfois traités comme deux sujets séparés, les activités extrascolaires, et particulièrement les activités artistiques, jouent un rôle important dans le développement de l'enfance et peuvent même avoir un impact direct sur l'apprentissage à l'école.

Une incidence multiple

Les activités artistiques comme, par exemple, le théâtre ou la pratique d'un instrument musical, mettent en jeu des compétences comme l'écoute, la concentration et la prise en compte des autres. Ces pratiques développent aussi chez l'enfant la curiosité et, en fonction des activités réalisées et de leur degré de pratique, la persévérance et la détermination¹. Ces acquis transversaux sont complémentaires et même nécessaires à la réussite scolaire une fois appliqués à l'école où ils ne sont pas forcément toujours enseignés ou le sont dans des ambiances parfois moins conviviales².

Les activités extrascolaires affectent aussi les aspects conatifs (qui exprime l'idée d'effort), leur pratique permettant d'être valorisés et aidant à gérer les émotions. Les aspects sociaux sont aussi développés, au travers de l'appartenance à un groupe, en donnant l'occasion aux enfants de rencontrer de nouveaux camarades (ne venant pas forcément des mêmes classes et écoles) et de nouveaux adultes, dans de nouvelles situations d'apprentissage. Ces deux aspects déterminent par la suite l'adaptation au système scolaire et donc directement la réussite académique³.

1 « Les ' Vertus épistémiques ' : un champ de problèmes crucial pour les sciences de l'éducation. » Sébastien Charbonnier, 2013

2 « Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : expérience scolaire et compétences transversales développées par les élèves » Gaëlle Espinosa, Véronique Barthélémy et Benoit Dejaiffe 2016

3 *Réussir à l'école*, Agnès Florin et Pierre Vrignaud 2007

La participation à des activités artistiques permet aussi de réduire les inégalités en nivelant vers le haut les acquis, expériences et connaissances des enfants venant de familles n'ayant pas nécessairement de « patrimoine culturel » partagé. Par cela, la pratique d'activités artistiques et culturelles permet, partiellement, d'améliorer des chances à l'école, par l'intégration de ressources pour une adaptation plus facile des participants à « la culture scolaire »⁴.

Un lien compris par les partenaires de PARTAGE

En Égypte, les zones appuyées par notre partenaire AHEED (Association de La Haute-Égypte pour l'Éducation et le Développement) sont situées dans des communautés isolées aux alentours des villes de Minia et Assiout. Au moment de la rentrée, les enfants peuvent choisir des activités extra-scolaires auxquelles ils assisteront une à deux fois par semaine (cours d'art, de chant, de musique, de théâtre, de sport, de danse...). Souvent, dans ces zones, les écoles de l'AHEED sont les seuls lieux proposant des activités pour les enfants, c'est pourquoi elles sont si importantes pour eux.

Pour notre partenaire palestinien IBDA, intervenant dans le camp de Dheisheh situé au sud de Bethléem, les activités artistiques jouent un rôle particulièrement important, comme vous avez pu potentiellement le voir lors de la tournée de danse en France organisée en 2017 où les jeunes ont pu exprimer de façon positive et créatrice leurs ressentis et l'histoire du peuple palestinien. Dans le cadre du projet soutenu par PARTAGE nous souhaitons justement approfondir les activités extra-scolaires avec IBDA en développant dès cette année des cours de musique, de théâtre et de sport dans le camp.

À Quito, en Équateur, notre partenaire INEPE (Institut d'Investigation, d'Éducation et de Promotion Populaire) donne une place centrale à la musique. Dès le préscolaire, les enfants participent à des ateliers de percussions et d'éveil musical puis, arrivés en primaire, s'ils le désirent, ils peuvent commencer la pratique d'un instrument ou participer à la chorale. Le Programme d'Éducation au Talent Musical, créé il y a onze ans, s'inspire de la méthode Suzuki. Depuis, l'INEPE participe à la diffusion de ses préceptes, prend part aux réseaux internationaux Suzuki et sont référents du réseau en Équateur. Cette méthodologie a changé la vie des enfants et des familles. Pour avoir eu l'occasion de voir des répétitions lors de ma dernière mission, je vous invite fortement à assister aux spectacles prévus lors de la tournée INEPE en France en novembre 2019 !

La méthode Suzuki, employée par notre partenaire INEPE

La méthode Suzuki est une philosophie d'apprentissage employée notamment pour celui de la musique par

⁴ *Les Héritiers, Les étudiants et la culture*, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron 1964



« Je participe à différentes activités extra-scolaires, au club de scouts, de sport et à la chorale. J'ai appris beaucoup de choses, comme par exemple à être courageuse, engagée et à coopérer. J'ai aussi appris que les garçons ne sont pas meilleurs que les filles. »

Randa Wahba, en sixième classe de primaire à l'école de Nazlet Al Ghattas



J'ai rejoint le groupe il y a deux ans. C'est une belle idée. La danse permet d'exprimer sa personnalité et de faire passer le message de l'occupation. On peut s'exprimer en lançant des pierres aussi, mais on n'en tire aucun bénéfice. Avec notre danse, le message est plus clair. J'aime l'entraînement aussi. Sur scène, on rappelle les martyrs. Un ami à moi est mort une semaine avant notre départ. Il a reçu sept balles.

Mohanad, 15 ans



Dès la sixième année de primaire, j'ai commencé à apprendre à faire du piano. Faire de la musique a été ma décision et grâce à l'INEPE et à mes parents j'ai eu l'appui pour accomplir ce rêve. Maintenant je peux interpréter des sonates de Diabelli et de Coulaou ! J'ai aussi pu apprendre la musique nationale avec *Despedida, pasillo* de Gerardo Guevara et tout cela m'a aidé à être plus patient et à exprimer mes sentiments d'une autre manière quand je me sens mal et en colère. En faisant de la musique je peux me surpasser.

Andy Rosero, 17 ans



Témoignage Bel Avenir

« L'éducation comme moteur de développement, l'ONG Bel Avenir a fait de ce concept la base même de sa mission.

C'est donc la raison d'être du Centre Arts et Musique, le CAM, un centre dédié à l'éducation des enfants à travers les arts et la musique. Souvent, seuls les enfants issus des familles aisées ont accès aux activités parascolaires, mais à Toliara (Tuléar) ce n'est pas le cas : le Centre d'Arts et Musique est le feu d'artifices dans l'ombre, un centre qui s'adresse aux plus défavorisés, se servant des arts et de la musique pour transmettre à ses bénéficiaires des compétences artistiques mais aussi des valeurs solidaires et morales dans le cadre de pratiques nécessitant des notions de respect, de discipline, d'autonomie, de créativité.



Le centre propose de nombreuses activités comme la chorale, la capoeira, la fanfare, le cirque, ainsi que l'étude de divers instruments de musique comme le piano, la guitare... Nous comptons actuellement près de 400 élèves représentant presque tous les quartiers de Toliara.

Le CAM n'est pas seulement une école de musique mais c'est aussi une école de la vie. C'est un lieu sécurisé où filles et garçons ont accès à une éducation artistique de qualité. C'est aussi un lieu où tous les jeunes artistes peuvent disposer de tous les matériels, instruments et outils de la discipline choisie.

En plus de la formation artistique, les enfants sont accompagnés dans leur vie quotidienne : visites des familles par l'équipe sociale du centre, accompagnement scolaire par les éducateurs pédagogiques... avec un seul objectif, s'assurer que l'enfant s'épanouisse dans un cadre sécurisé, favorable à son développement.



La Bloco Malagasy est une des activités emblématiques du CAM : un groupe de batacada, composé exclusivement de jeunes filles qui jouent des percussions afro-brésiliennes. Lors de prestations diverses, elles battent le tambour autour de thématiques sociétales pour l'autonomisation des femmes, la lutte contre la grossesse précoce... Une des anciennes, Stéphanie Natolojanahary, devenue directrice technique de la Bloco Malagasy, nous partage son point de vue sur l'impact de son inscription au centre dans sa vie : « Le fait de faire des activités dans le centre me donne le courage de prendre des initiatives dans ma vie en tant que personne et aussi en tant qu'artiste. Au retour des séjours d'échanges interculturels, qu'ils soient

nationaux ou internationaux, l'envie de réussir ma vie et de me prendre en main augmente à chaque fois. Je suis consciente que je n'aurais jamais connu tout cela si je n'avais pas adhéré au CAM. »

Les jeunes artistes se produisent régulièrement lors de festivals, de spectacles organisés autour de thèmes de sensibilisation du grand public sur des problèmes de la société actuelle, comme la grossesse précoce, l'environnement, l'importance de la scolarisation, les droits des enfants. Ainsi les élèves du centre se définissent comme des citoyens responsables et conscients de l'impact de leurs actions dans la société.

Nous sommes convaincus qu'une enfance épanouie à travers des activités, tout à la fois artistiques et éducatives, contribue au développement de chacun vers une vie future autonome et responsable. »

L'équipe de BEL AVENIR



le Docteur Shini'chi Suzuki, un violoniste qui désirait apporter de la beauté dans la vie des enfants de son pays, le Japon, après les ravages de la Seconde Guerre mondiale. Violoniste doué, mais luttant pour apprendre l'allemand, Suzuki remarqua que tous les enfants apprennent leur langue natale rapidement, ou des dialectes. Il en déduisit que si des enfants ont des facilités pour acquérir des langues nouvelles, on pouvait en tirer parti pour leur enseigner à jouer d'un instrument. Il explora le premier l'idée que n'importe quel enfant de maternelle pourrait apprendre le violon si les étapes d'apprentissage étaient bien calibrées et si la taille de l'instrument était réduite pour convenir à un enfant. Il élaborait sa méthode, qu'il baptisa en japonais *saino kyoiku* d'après ses théories relatives à l'apprentissage des langues.

Suzuki était persuadé que tout enfant, si on lui apprenait correctement, était capable d'atteindre un haut niveau musical. La méthode Suzuki s'est d'abord développée au Japon. De là, elle s'est propagée à d'autres pays. Les principes fondamentaux de cette méthode sont de commencer très tôt, de se baser sur le principe de l'apprentissage de la langue maternelle, de soigner le répertoire, de donner des cours en groupe et d'inviter les parents aux leçons individuelles.

Cette pédagogie s'adresse prioritairement aux jeunes enfants. Sa principale caractéristique est de débiter par la pratique d'un instrument en très bas âge, dès 3 ans, sans recours au solfège ni à une quelconque lecture de note. Shini'chi Suzuki a, en effet, imaginé reproduire à l'apprentissage d'un instrument, la façon dont les enfants apprennent à parler leur langue maternelle.

Ainsi, les élèves Suzuki apprennent à jouer de la musique avant de savoir la déchiffrer, tout comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire.

C'était à l'origine une démarche tout à fait novatrice, qui venait révolutionner les pratiques traditionnelles de l'apprentissage de la musique. Forcément, à défaut de partition, la pédagogie Suzuki repose sur la capacité de l'enfant à mémoriser, mais également sur sa capacité d'écoute : aussi l'écoute régulière des morceaux que l'enfant interprète (ou interprétera) fait partie intégrante de son apprentissage. La pédagogie Suzuki repose également sur une grande implication des parents, tout au moins pendant les premières années. Ceux-ci participent aux cours et sont le relais du professeur auprès de l'enfant pour l'aider à progresser.

Plus qu'une pédagogie musicale, la méthode Suzuki contribue au développement global de l'enfant. En outre, il existe quelques écoles maternelles Suzuki qui ont adapté la pédagogie de Suzuki aux compétences autres que musicales pratiquées dans ces classes (développement de la personnalité au point de vue social et émotionnel, communication et faculté à écouter et à parler, etc.)

Ce n'est pas par hasard que Shini'chi Suzuki avait baptisé son mouvement "Talent Education Movement", il s'agit autant d'apprendre la musique que d'apprendre à réaliser de belles choses. "*D'un beau coeur sort de la belle musique*" disait souvent le Docteur Suzuki.



Nahuel Dumanil, Responsable du suivi des programmes Bosnie, Egypte, Equateur, France, Liban, Palestine, Roumanie

Articles de la CIDE

Article 13 1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Article 29 1.a) Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

Article 31 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Parrainer

- Je parraine un enfant.** À partir de 30 € par mois.
- Je parraine une action.** À partir de 25 € par mois.

Je joins un chèque correspondant au 1^{er} versement et recevrai sous peu mon dossier de parrainage. Si les montants de parrainage collectés pour un partenaire étaient supérieurs aux besoins, PARTAGE pourrait affecter jusqu'à 50 % maximum d'un parrainage à un autre partenaire.

Faire un don

- Je fais un don régulier de€ par mois.**
Je joins un premier règlement par chèque (minimum 8€ par mois).
- Je fais un don ponctuel de€.**
Je joins un chèque à l'ordre de PARTAGE.

Adhérer

- Je paie ma cotisation annuelle et deviens adhérent(e) de Partage.**
Je joins un chèque de 25 € à l'ordre de PARTAGE.
- Je m'abonne au journal de l'association, Partage Témoigne, et participe ainsi à sa diffusion.**
12€ par an. Je joins un chèque à l'ordre de PARTAGE.

Agir autrement

- J'envisage de faire un legs, une donation ou une assurance-vie au bénéfice de Partage.**
- Je souhaite être informé(e) sur le partenariat d'entreprise ou le mécénat.**
- Je veux m'impliquer bénévolement.**

Je désirerais être contacté(e) à ce sujet.

Vos dons sont déductibles de vos impôts ! Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66 % du montant de vos dons à PARTAGE, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

M. M^{me}

Raison sociale

Nom

Prénom

Adresse complète

Code postal Ville

Pays

Téléphone

Email

Votre référence PARTAGE, si vous nous soutenez déjà

J'accepte de recevoir des informations de la part de PARTAGE par email

PARTAGE s'engage à ne pas louer ou échanger vos coordonnées à d'autres organismes.

Merci de remplir ce coupon et de nous le retourner, le cas échéant, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de PARTAGE en fonction de votre choix, à :

PARTAGE, 40 rue Vivenel, BP 70311
60203 Compiègne Cedex

 **Partage**
avec les enfants du monde

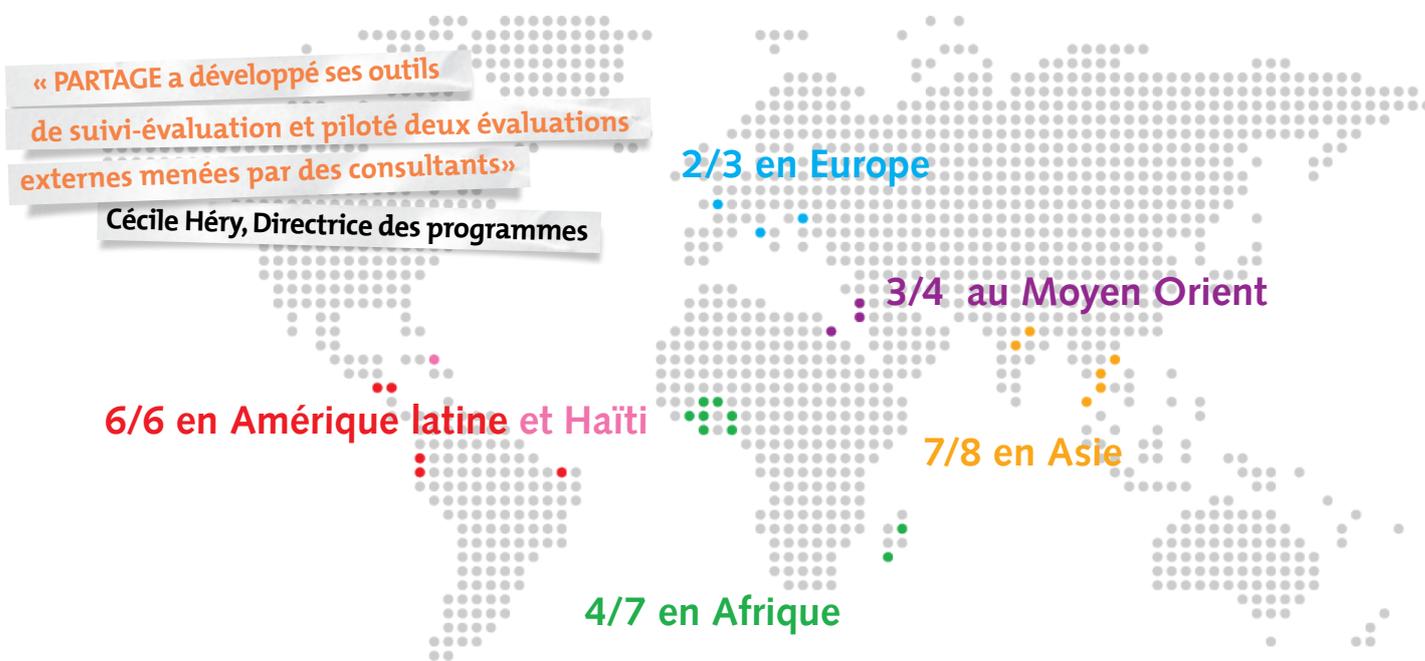


Renforcement des capacités des partenaires

La solidarité chez PARTAGE, c'est bien évidemment avant tout aider les enfants vulnérables, mais pas seulement ! Pour PARTAGE, il s'agit également aujourd'hui d'accompagner les associations partenaires à renforcer leur capacité à choisir, à agir et à trouver des solutions d'amélioration dans leur fonctionnement quotidien.

Le renforcement des capacités vise donc à soutenir nos partenaires pour améliorer leur préparation et leur réponse aux besoins de leur association, pour qu'ils puissent atteindre les objectifs fixés. Le Programme des Nations Unies pour le Développement définit le renforcement des capacités comme « le processus par lequel les particuliers, les organisations et les sociétés acquièrent, développent et entretiennent les aptitudes dont ils ont besoin pour définir et réaliser leurs propres objectifs de développement au fil du temps ».

Sur la période 2016-2018, 22 partenaires de PARTAGE ont bénéficié d'un plan de renforcement des capacités :



Ces plans recouvrent : l'amélioration de l'organisation au travail, la mise à disposition de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, la consolidation des compétences des acteurs de l'association par le biais de formations par exemple, la mise en place de processus d'amélioration continue dans le but d'une action efficace et efficiente. La résultante du renforcement des capacités devant se traduire par des changements durables.

Pour ne citer que quelques exemples :

- Un nouveau plan stratégique a été mis en place à RENAITRE en Roumanie ;
- PARTAGE a suivi le SESOBEL au Liban pour restructurer le modèle organisationnel ;
- COMPARTIR au Honduras s'est doté d'un nouveau module comptable ;
- Des membres de l'AGACC au Brésil ont bénéficié d'une formation sur la collecte de fonds.

Nous sommes actuellement en cours de formalisation des plans 2019-2021 avec nos partenaires. PARTAGE n'est plus seulement un bailleur de fonds, c'est aussi un véritable conseiller et un soutien aux capacités locales.



Sabrina Musial, Chargée de communication

L'été est là... la fin de l'année scolaire approche...

Pour la plupart des enfants pris en charge par nos partenaires de l'hémisphère nord, c'est le moment redouté des examens de fin d'année et, bientôt, celui attendu des vacances !

Très impliqués dans le soutien des enfants tout au long du cycle primaire, nos partenaires leur apportent une prise en charge complète qui leur permet d'acquérir des bases solides et d'avoir toutes les chances d'accéder aux études secondaires ou à une formation professionnelle qualifiante.

Ainsi, le plus souvent, le parrainage d'un enfant prend fin à son entrée au collège. Chaque année, ils sont plusieurs centaines dans ce cas. C'est alors pour nous le moment de vous le rappeler ; d'abord par téléphone, moyen qui nous semble le plus chaleureux pour vous donner des détails sur la fin de ce parrainage et l'avenir prévu de votre filleul.

Après cet échange (et aussi si nous n'avons pu vous joindre directement), vous recevez par courrier un dossier complet vous permettant notamment de faire la connaissance de l'enfant que nous vous proposons de parrainer afin de poursuivre votre soutien même si, parfois, vous auriez aimé qu'il se poursuive avec un même enfant.

Nous procédons de la même façon pour toute autre raison conduisant l'enfant à quitter le champ d'action de nos partenaires (s'il déménage ou change d'école, par exemple), à la différence près que, dans un certain nombre de cas, ce départ est imprévisible. A chaque départ, (deux mille par an !), nous mettons tout en œuvre pour vous prévenir au plus tôt...

Pour tous les enfants, votre soutien est indispensable ! Nous vous sommes toujours très reconnaissants d'accepter de continuer votre parrainage, témoignant ainsi de votre acceptation du sens qu'il revêt : venir en aide aux plus démunis sur le long terme.



Claudine Paraire,
Directrice des relations parrains et donateurs

Vous aussi, donnez de vos nouvelles aux enfants



L'été approche à grands pas ! Profitez de l'occasion pour envoyer une carte postale à votre filleul(e) ! Que vous soyez chez vous, en vacances, ici ou à l'étranger, les enfants seront ravis de recevoir de vos nouvelles et de jolies cartes. L'adresse où leur écrire se trouve dans votre brochure de parrainage.

Retrouvez la langue dans laquelle leur écrire sur notre site :

www.partage.org/actualites/cartes-postales

Courrier de Véronique marraine à PARTAGE depuis 2011

« Bonjour Madame, Monsieur,

Je viens d'avoir des nouvelles de la petite Rim qui va passer au collège et que je vais donc perdre comme petite filleule.

J'ai oublié son anniversaire le 1^{er} novembre. Aussi je vous fais parvenir un chèque de 50 euros à son attention. Je compte sur vous pour lui en faire profiter.

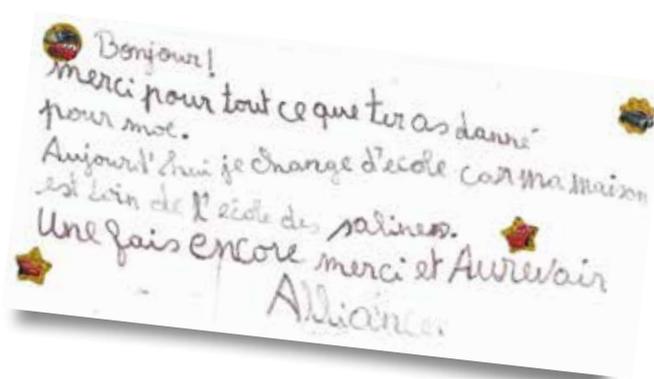
Je suis triste de perdre Rim mais aussi très heureuse de parrainer Reak Sa, petite fille de 6 ans.

J'aime beaucoup recevoir des nouvelles de mes filleules et j'aime aussi leur raconter ma vie et les encourager.

Quel beau travail que le parrainage.

Bien amicalement.
Véronique »

Courrier de Jocelyne Alliance, petite fille de MadagascarV





Transmettez-leur un avenir

Les legs, donations et assurances-vie permettent à PARTAGE d'aider les enfants, concrètement et sur la durée. PARTAGE étant un organisme reconnu d'utilité publique, la totalité de ce que vous transmettez est exonérée de droits de succession.

LES LEGS

Une transmission par testament

Le legs permet de donner tout ou partie (même modeste) de son patrimoine après son décès. Le legs se fait par testament et peut être révoqué à tout moment par un nouveau testament.

LA DONATION

Une transmission immédiate

La donation consiste à transmettre un bien de son vivant avec l'accord du « donataire » que vous voulez favoriser (une personne, ou une association caritative...). Cette démarche nécessite obligatoirement de passer par le notaire. Elle est irrévocable et son effet est immédiat.

L'ASSURANCE-VIE

Souscrit auprès de votre assureur ou de votre banquier, le contrat d'assurance-vie vous permet de transmettre votre capital au bénéficiaire que vous aurez préalablement désigné (une personne, ou une association caritative...). Cette transmission se fait sans formalités, ni droits de mutation.

Pour vous renseigner, vous aider et vous accompagner, n'hésitez pas à contacter en toute confidentialité Mélanie Gallois, en charge des legs, donations et assurances-vie au **03 44 20 75 73** ou par mail : melanie.gallois@partage.org



DEMANDE DE DOCUMENTATION

Je souhaite, sans engagement de ma part, recevoir de PARTAGE des informations sur les legs, donations et assurances-vie.

Monsieur Madame

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>
N° de participant	<input type="text"/>		

40, rue Vivenel
BP 70311 - 60203 Compiègne
Cedex - France
Tél. 03 44 20 92 92
Fax 03 44 20 94 95

Pour en savoir plus
www.partage.org

Merci infiniment de votre engagement à nos côtés !

PARTAGE s'engage à ne pas louer ou échanger ces coordonnées à d'autres organismes.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de modification auprès de l'association bénéficiaire « PARTAGE », dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.